

Informations de base	
2012/2212(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2011: Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	
Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	29/02/2012
	Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) AYALA SENDER Inés (S&D) STAES Bart (Verts/ALE) BRADBOURN Philip (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) ANDREASEN Marta (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)		
	Commission pour avis		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		COM(2012)0436	Résumé

25/07/2012	Publication du document de base non-législatif		
13/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
22/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0108/2013	Résumé
16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0149/2013	Résumé
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2212(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/10621

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE497.830	23/01/2013	
Amendements déposés en commission		PE497.878	26/02/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0108/2013	22/03/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0149/2013	17/04/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05753/2013	01/02/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2012)0436 	25/07/2012	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0021/2013 JO C 388 15.12.2012, p. 0110	11/09/2012	Résumé
------	---------------------------------	--	------------	--------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2013/0582 JO L 308 16.11.2013, p. 0248	Résumé

Décharge 2011: Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

2012/2212(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de l'**Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

Pour 2011, les tâches et budget de l'EIT se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'EIT** : l'Institut, installé à Budapest, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 294/2008 du Parlement européen et du Conseil](#), a pour objectif de contribuer à une croissance économique et une compétitivité européennes durables en renforçant la capacité d'innovation des États membres et de la Communauté. Il poursuit cet objectif en favorisant et en intégrant enseignement supérieur, recherche et innovation selon les normes les plus élevées ;
- **budget de l'EIT pour l'exercice 2011** : le budget 2011 de l'EIT tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 16 millions EUR ;
 - budget autorisé : 10 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 10 millions EUR ;
 - montant reporté: 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Institut se reporter à l'adresse suivante:

<http://eit.europa.eu/about-us/budget-finance/finance/>

Décharge 2011: Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

2012/2212(DEC) - 11/09/2012 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Institut européen d'innovation et de technologie relatifs à l'exercice 2011 accompagné des réponses de l'Institut (EIT).

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Institut européen d'innovation (EIT).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes** annuels de l'Institut relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont **légaux et régulières** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget de l'Institut pour 2011 s'élevait à 65,85 millions EUR et qu'il employait 40 agents, en fin d'exercice.

Le rapport de la Cour des comptes comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'Institut, accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- exécution budgétaire : la Cour indique que le taux d'exécution budgétaire de l'Institut était faible pour la période d'autonomie financière couverte par l'audit ;
- conventions de subvention : les conventions de subvention au titre desquelles les paiements de 2011 ont été effectués ont toutes été signées par la Commission européenne et par l'Institut alors que la plupart des activités avaient déjà été mises en œuvre. De septembre à décembre 2011, l'Institut a effectué des paiements finals s'élevant à 4,2 millions EUR au titre de trois subventions, signées bien après le démarrage des activités. La Cour indique que cette pratique pose un problème sur le plan de la bonne gestion financière.

Réponses de l'Institut:

- l'Institut indique que la répartition des dépenses revêt un caractère saisonnier, notamment en ce qui concerne les subventions. Les conventions de subvention ayant été conclues au début de l'exercice, le versement des préfinancements a été effectué avant la période d'autonomie financière de l'Institut. Les subventions représentent environ 90% du budget de l'Institut et leur impact sur l'exécution budgétaire est donc important. Toutefois, dans le but d'améliorer l'exécution du budget, l'Institut a introduit une déclaration mensuelle de l'exécution budgétaire ainsi qu'un processus d'examen afin d'évaluer de façon détaillée l'exécution ;
- l'EIT prend acte du commentaire de la Cour et s'engage à réduire le délai entre la date de prise d'effet des conventions de subvention et la date de signature.

Enfin, le rapport reprend un résumé des **activités de l'Institut en 2011**. Celle-ci s'est notamment concentrée sur les activités suivantes :

- organisation à Budapest (HU) d'une conférence sur «La stratégie d'avenir de l'Institut européen d'innovation et de technologie» ;
- présentation à la Commission, le 15 juin 2011, du projet de programme stratégique d'innovation (PSI) de l'Institut ;
- organisation de l'événement «Les amis de l'EIT» organisé par le Parlement européen, en compagnie de la Commissaire Vassiliou et des directeurs généraux des CCI (communautés de la connaissance et de l'innovation) ;
- organisation de la conférence sur «Les jeunes et l'entrepreneuriat» à Cracovie (PL) ;
- lancement du forum de l'Institut avec les CCI et du 1^{er} forum à Budapest ;
- contribution à la 1^{ère} conférence sur l'innovation, organisée par la Commission européenne les 5 et 6 décembre 2011.

Le nombre de partenaires des CCI a constamment augmenté, passant de 75 en 2010 à quelque 400 en 2012. La contribution totale de l'Institut représente environ 160 millions EUR (soit un peu moins de 25% du budget total des CCI) au cours de la période 2010-2012.

Décharge 2011: Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

2012/2212(DEC) - 01/02/2013

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2011 et le bilan financier au 31 décembre 2011 de l'Institut européen d'innovation et de technologie, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2011, accompagné des réponses de l'Institut aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Institut sur l'exécution de son budget 2011.

Les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- d'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier de l'Institut, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières ;
- il note toutefois que **le budget de l'Institut a été largement surestimé** et que le taux d'exécution est faible, notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel. Le Conseil engage donc l'Institut à adopter une approche plus réaliste lors de la planification de son budget.

Décharge 2011: Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

En adoptant le rapport de Gerben-Jan GERBRANDY (ADLE, NL) sur la décharge à octroyer à l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) pour l'exercice 2011, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de l'Institut sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2011.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Institut. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Institut**: les députés rappellent que, conformément au règlement qui l'a créé, le budget 2011 de l'Institut est financé par une contribution de l'Union, par une contribution des États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et par une contribution de la Hongrie. Ils rappellent également que le budget total de l'Institut était de 64.294.640 EUR au titre de l'exercice 2011 ;
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: les députés rappellent que selon la Cour, l'Institut a présenté un taux d'exécution de 92,81% pour les crédits d'engagement et de seulement de 24,7% à 11,48% pour les crédits de paiement, selon les titres budgétaires concernés. Ils demandent dès lors à l'Institut de notifier à l'autorité de décharge les actions qu'il entend prendre pour remédier à cette carence, dès lors que des taux d'exécution faibles traduisent des difficultés de planification et d'exécution budgétaires. Ils se font également écho des importants reports de crédits non automatiques de 2011 sur 2012, et attendent des explications pour justifier ces lacunes.

Les députés ont enfin fait une série d'observations sur le système comptable et les procédures de recrutement de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

2012/2212(DEC) - 17/04/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2011. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Institut**: le Parlement rappelle que, conformément au règlement qui l'a créé, le budget 2011 de l'Institut est financé par une contribution de l'Union, par une contribution des États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et par une contribution de la Hongrie (État hôte). Il rappelle également que le budget total de l'Institut était de 64.294.640 EUR au titre de l'exercice 2011.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: le Parlement rappelle que selon la Cour, l'Institut a présenté un taux d'exécution de 92,81% pour les crédits d'engagement et de seulement de 24,7% à 11,48% pour les crédits de paiement, selon les titres budgétaires concernés. Il demande dès lors à l'Institut de notifier à l'autorité de décharge les actions qu'il entend prendre pour remédier à cette carence, dès lors que des taux d'exécution faibles traduisent des difficultés de planification et d'exécution budgétaires. Il se fait également écho des importants reports de crédits non automatiques de 2011 sur 2012, et attend des explications pour justifier ces lacunes.
- **Procédures de recrutement** : le Parlement note qu'à la clôture de l'exercice 2011, 40 postes (23 agents temporaires et 17 agents contractuels) étaient pourvus, ce qui témoigne d'une augmentation de 66% par rapport aux 24 postes occupés à la clôture de l'exercice 2010.

Le Parlement fait enfin une série d'observations sur le système comptable de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

2012/2212(DEC) - 17/04/2013 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Institut européen d'innovation et de technologie pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/582/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Institut européen d'innovation et de technologie pour l'exercice 2011.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).

La décision 2013/583/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2011.